



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 17 juillet 2025

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère social pour l'exercice 2025

Date de la convocation : 11 juillet 2025

Date d'affichage de la convocation : 11 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De Gentili Emmanuelle à Monsieur PIERI Pierre ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame LACAVE Mattea ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2025 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique sociale, la ville de Bastia apporte son soutien et son aide aux associations à caractère social qui la sollicitent en raison de l'intérêt communal des projets portés ;

Considérant que les associations à caractère social ont déposé un dossier complet relatif à une demande de subvention pour l'exercice 2025.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don-Petru LUCCIONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution des subventions aux associations selon le tableau suivant :

Association	Activité	Proposition 2025
Club Notre Dame de Lourdes	Organisation de diverses activités destinées aux personnes du 3ème âge	1000 €
Association Santa Maria	Organisation de diverses activités destinées aux personnes du 3ème âge	1000 €
Club St Pierre	Animations et rencontres dans un cadre culturel et social	1000 €
Rendez-vous des amis du Fango	Lutte contre l'isolement des personnes âgées.	1000 €
A Fratellanza	Aide aux personnes sans domicile fixe	3000 €
Aides et Actions Solidaires	Aide aux démunis Distribution de colis alimentaires	2000 €
Les Restaurants du Cœur	Assistance bénévole aux personnes en difficulté	7000 €
Femmes solidaires	Défense des droits de la femme	2000 €

U Risturante Suciale	11 associations regroupées dans l'exploitation d'un restaurant social afin d'assurer un repas aux personnes démunies	3000 €
Partage	Magasin d'aide alimentaire	5000 €
Secours Populaire	Aide alimentaire, soutien scolaire, aide vestimentaire, accès au sport, alphabétisation	3000€
La Croix Rouge	Aide aux personnes en situation de vulnérabilité	3000 €
Les Amis de la Chapelle de l'Immaculée Conception	Aide dans l'urgence, visite aux malades, soutien scolaire	1000 €
Secours catholique	Aide aux personnes en situation de vulnérabilité	1000 €
A Famiglia 2B	Règlements de conflits familiaux, dispositif de soutien à la parentalité	3000 €
A Casa di a Famiglia	Ateliers de prévention, groupe de paroles, renforcement lien parent- enfant, accompagnement	1000 €
Patronage St Joseph	Réunions avec débats sur différents thèmes et activités sociales	1500 €
ADIL	Information du public en matière de logement et d'habitat	5000 €
CORSAVEM	Information sur les droits, accompagnement dans les démarches, prise en charge globale des victimes	1500 €
Association des donneurs de voix	Animation et gestion d'œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes atteintes de troubles visuels	1000 €
La Maison du Sacré Cœur	Hébergement et soutien aux personnes et aux familles fragilisées par la maladie durant la période de soins ambulatoires	4000 €

INSEME	Plate-forme d'information et de solidarité dédiée à la préparation d'un déplacement médical sur le continent	6000 €
ADAPEI Association l'Eveil	Aide et soutien aux personnes en situation de handicap mental et/ou de leur famille	1000 €
Total		58.000 €

Article 2 :

- **Précise** que ces crédits sont inscrits au budget 2025. Compte 657400, fonction 520

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 21/07/2025

Signé électroniquement le 21/07/2025

Paul TIERI


Pierre SAVELLI


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.